

Arrêté du 3 janvier 1991 modifiant l'arrêté du 5 novembre 1987 fixant les conditions d'application aux personnels de l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération des dispositions du décret n° 67-290 du 28 mars 1967 fi

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	23/01/1991
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	RESY9000066A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000170322

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...]d'application aux personnels de l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, le ministre de la coopération et du développement, le ministre de la recherche et de la technologie et le ministre délégué au budget, Vu le décret n° 59-1405 du 9 décembre 1959 fixant le statut des personnels contractuels, techniques et administratifs du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), ensemble les textes qui l'ont modifié ; Vu le décret n° 67-290 du 28 mars 1967 modifié fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif en service à l'étranger ; Vu le décret n° 80-31 du 17 janvier 1980 fixant le statut des chercheurs contractuels du C.N.R.S., modifié par les décrets n° 82-1351 du 13 décembre 1982 et n° 83-735 du 5 août 1983 ; Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ; Vu le décret n° 84-430 du 5 juin 1984 portant organisation et fonctionnement de l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération ; Vu le décret n° 85-1060 du 2 octobre 1985 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération ; Vu l'arrêté du 5 novembre 1987 fixant les conditions d'application aux personnels de l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération des dispositions du décret n° 67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'Etat et des établissements publics à caractère administratif en service à l'étranger,

RÉFÉRENCE

ARRETE RESY9000066A du 23 janvier 1991, « Arrêté du 3 janvier 1991 modifiant l'arrêté du 5 novembre 1987 fixant les conditions d'application aux personnels de l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération des dispositions du décret n° 67-290 du 28 mars 1967 fi ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000170322> (consulté le 28 août 2026).